
Documents sauvegardés

Mardi 22 octobre 2024 à 13 h 02

22 documents

Par Université Paris Cité

Sommaire

Documents sauvegardés • 22 documents

Le Progrès (Lyon)	<p>3 octobre 2024</p> <p>Les agents du service médical de l'Assurance maladie en grève ce jeudi</p> <p>Un mouvement de grève des agents du service médical de l' Assurance maladie est prévu ce jeudi, indique Véronique Jeandroz, déléguée syndicale SGPC CFE-CGC de la direction du service médical ...</p>	5
L'Humanité	<p>22 octobre 2024</p> <p>Fin du service médical de la Sécu</p> <p>L'assurance-maladie veut brutalement supprimer le service de contrôle médical, service autonome de la Sécu, garant de la qualité et des conditions d'accès aux prestations médicales prescrites par les ...</p>	6
Midi Libre	<p>4 octobre 2024</p> <p>Grève au service médical de l'assurance maladie</p> <p>« On ne peut pas disparaître sans se battre. On ira jusqu'au retrait du projet. » Environ 120 personnes se sont rassemblées ce jeudi matin devant le siège de la caisse primaire ...</p>	7
La République du Centre	<p>4 octobre 2024</p> <p>Grève contre la suppression prévue du service médical au sein de l'Assurance-maladie</p> <p>La fin d'une expertise médicale neutre ? Quelques dizaines d'agents du service médical de l'Assurance-maladie étaient rassemblés, hier matin, devant la CPAM pour montrer leur refus d'une ...</p>	8
L'Est Républicain	<p>4 octobre 2024</p> <p>Sécurité sociale : les médecins-conseils en grève</p> <p>«Nous n'avons pas pour habitude de manifester. Cette fois pourtant nous sommes nombreux à avoir rejoint le mouvement. » ...</p>	9
Sciences et Avenir (site web)	<p>5 octobre 2024</p> <p>A l'Assurance maladie, la réforme des médecins conseil passe mal</p> <p>Les quelque 1.500 médecins conseil de l'Assurance maladie, qui jouent un rôle clef dans la lutte contre la fraude ou dans l'octroi des prestations et remboursements, sont au ...</p>	10
France Bleu (site web réf.) - France Bleu	<p>3 octobre 2024</p> <p>A Orléans, des agents du service médical de l'Assurance Maladie manifestent contre une future restructuration</p> <p>La Cnam, la Caisse nationale de l'assurance maladie, envisage de réformer les services médicaux qui contrôlent et accompagnent les assurés en arrêts longue maladie ou arrêts de travail. Ces services ...</p>	12
L'Est Républicain	<p>4 octobre 2024</p> <p>Les médecins-conseils descendent dans la rue</p> <p>« C'est une journée sans précédent », souffle Philippe Perearnau, délégué syndical SGPC CFE-CGC Grand Est. Les médecins-conseils du service médical du travail font effectivement partie de ces professionnels qui ...</p>	13
L'Est éclair	<p>4 octobre 2024</p> <p>Quel traitement des dossiers médicaux à l'avenir ?</p> <p>VINCENT GORI Ils étaient plus d'une quarantaine de personnes, salariés et soutiens syndicaux, rassemblés ce jeudi matin devant la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) de l'Aube à Troyes ...</p>	14

Yahoo! Finance France (site web réf.) - Yahoo! Finance (FR)	<p>5 octobre 2024</p> <p>A l'Assurance maladie, la réforme des médecins conseil passe mal</p> <p>Les quelque 1.500 médecins conseil de l'Assurance maladie, qui jouent un rôle clef dans la lutte contre la fraude ou dans l'octroi des prestations et remboursements, sont au ...</p>	15
FranceTv Info (site web réf.) - France TV Info	<p>2 octobre 2024</p> <p>"L'annonce a été brutale", la suppression du service médical de l'Assurance Maladie inquiète les médecins</p> <p>Le service médical de l'Assurance Maladie bientôt supprimé ? C'est ce que va proposer aux syndicats, la CPAM, jeudi 3 octobre 2024. Les médecins craignent des conséquences, notamment en matière ...</p>	16
Portail des Outre-mer La 1ere, Le (site web réf.) - La 1ere	<p>3 octobre 2024</p> <p>Une mobilisation devant la CGSS pour défendre l'indépendance des praticiens-conseils et du service médical de la CNAM</p> <p>Mobilisation devant les locaux de la CGSS à Saint-Denis, ce jeudi 3 octobre. Médecins-conseils, chirurgiens-dentistes conseils ou encore pharmaciens conseils : les personnels du service médical de la Caisse ...</p>	17
CSMF (site web réf.) - Le medecin de France	<p>3 octobre 2024</p> <p>Suppression du service médical de l'assurance maladie. Réorganisation interne ou changement de stratégie? La CSMF attend des réponses</p> <p>La nouvelle est tombée il y a quelques jours sur France 3 Occitanie : la CPAM va proposer le jeudi 3 octobre la suppression du service médical de l'assurance maladie. La ...</p>	18
Midi Libre	<p>2 octobre 2024</p> <p>Manifestation devant l'assurance maladie</p> <p>Depuis 1968, l'Assurance maladie est divisée en deux services : l'administration d'un côté, de l'autre le service médical chargé de justifier les prestations sociales. Justifiée notamment par des ...</p>	19
France Bleu (site web réf.) - France Bleu	<p>4 octobre 2024</p> <p>L'invité du jour - Christophe Tursan, médecin conseil de l'assurance maladie et représentant FO</p> <p>Le service médical de l'assurance maladie est en danger. C'est du moins ce que dénoncent les agents et les syndicats qui manifestaient ce jeudi à Montpellier. Un projet de ...</p>	20
France Bleu (site web réf.) - France Bleu	<p>4 octobre 2024</p> <p>Les agents du service médical de la sécu de l'Hérault fermement opposés à leur rattachement à la caisse primaire</p> <p>C'est un service méconnu du grand public, mais qui gère pourtant tous les arrêts de travail en France. Le service médical de la sécurité sociale est en ébullition depuis qu ...</p>	21
Liaisons sociales Quotidien	<p>16 octobre 2024</p> <p>L'actualité économique et sociale en bref</p> <p>Politique sociale Pour Emmanuel Macron, le budget doit permettre de réindustrialiser et créer des emplois Le PLF pour 2025, dont l'examen commence cette semaine à l'Assemblée nationale (v. l ...</p>	22
Actu.fr (site web réf.) - Actu (FR)	<p>3 octobre 2024</p> <p>Aurillac : les salariés du service médical de l'assurance maladie en grève</p> <p>Par Florian Olivieri Publié le 3 oct. 2024 à 12h29 ...</p>	27
Actu.fr (site web réf.) - Actu (FR)	<p>4 octobre 2024</p> <p>Montpellier : en grève, la Sécu refuse la disparition du service médical</p> <p>Par Gil Martin Publié le 4 oct. 2024 à 16h28 ...</p>	28

CHARENTE LIBRE	4 octobre 2024 Les praticiens-conseils de la CNAM craignent pour leur indépendance Ce jeudi, aucun des praticiens-conseils, médecins, pharmaciens ou infirmiers charentais qui exercent à Angoulême, n'a pris son poste. Tous, plus la quasi-totalité de leurs collègues administratifs, soit une ...	29
France Inter (site web réf.) - France Inter	4 octobre 2024 L'invité du jour - Christophe Tursan, médecin conseil de l'assurance maladie et représentant FO Le service médical de l'assurance maladie est en danger. C'est du moins ce que dénoncent les agents et les syndicats qui manifestaient ce jeudi à Montpellier. Un projet de ...	30
Blogs - Health / Santé (blog ref.) - Collectifhopitalrambouilletblog wordpress	22 octobre 2024 Pourquoi l'assurance-maladie veut liquider le service médical de la Sécurité sociale ? Christophe Prudhomme L'Humanité 22/10/2024 L'assurance-maladie veut brutalement supprimer le service de contrôle médical, service autonome de la Sécu, garant de la qualité et des conditions d ...	31

Documents sauvegardés

LE PROGRÈS

© 2024 Le Progrès (Lyon). Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

PubliC Certificat émis le 22 octobre 2024 à Université-Paris-Cité à des fins de visualisation personnelle et temporaire.
news-20241003-PR-3100780724704ff1ad9170d0d6ad902d

Nom de la source	Jeudi 3 octobre 2024
Le Progrès (Lyon)	Le Progrès (Lyon)
Type de source	• p. LCHJ13
Presse • Journaux	• 422 mots
Périodicité	
Quotidien	
Couverture géographique	
Régionale	
Provenance	
Lyon, Auvergne-Rhône-Alpes, France	



Bourgogne-Franche-Comté

Les agents du service médical de l'Assurance maladie en grève ce jeudi

V. L.

Ce jeudi, dans le cadre d'un mouvement national et régional, des agents du service médical de l'Assurance maladie de Bourgogne-Franche-Comté seront en grève. Explications.

Un mouvement de grève des agents du service médical de l'Assurance maladie est prévu ce jeudi, indique Véronique Jeandroz, déléguée syndicale SGPC CFE-CGC de la direction du service médical de Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Une intersyndicale* évoque une « suppression du service du contrôle médical de l'Assurance maladie », qui constitue, à ses yeux, « une grave menace pour le droit des patients et pour ses salariés ». Pour les syndicats, « l'organisme qui contrôle les arrêts de travail » serait « absorbé par les caisses primaires », ce qui entraînerait « de quoi craindre une gestion des avis rendus plus comptable, et par algorithmes, que médicale ». « Le projet de "transformation" du service médical sera présenté aux organisations syndicales le 3 octobre à Paris par la direction de la Caisse nationale d'assurance maladie : un projet qui n'est ni plus ni moins que l'annonce de sa suppression, par sa dilution totale au sein des caisses primaires d'ici 11 mois. »

315 salariés, personnels médical et administratif concernés en Bourgogne-Franche-Comté

Aujourd'hui, « le service médical donne les avis concernant les arrêts maladie, les maladies professionnelles, les accidents de travail, les affections de longue durée (prise en charge à 100 %), les invalidités, les retraites pour inaptitude », détaille l'intersyndicale. « Ces avis médicaux rendus en toute indépendance par les praticiens conseils avec l'appui de techniciens spécialement qualifiés s'imposent aux caisses primaires qui sont tenues de payer les prestations. Avec la suppression du service médical, s'opérerait donc un glissement vers une logique comptable ainsi qu'une menace sur le secret médical : 60 millions d'assurés [en France] sont concernés. » Aussi, les syndicats ont estimé que dans le pays, « plus de 7 200 salariés, personnels médical et administratif », seraient concernés. En Bourgogne-Franche-Comté, cela serait « environ 315 », précise Véronique Jeandroz.

La raison de la grève est la « suppression du service du contrôle médical de l'Assurance maladie », selon les syndicats. Photo d'illustration Humberto Oliveira

Plusieurs rassemblements prévus

Pour l'instant, aucun rassemblement n'est prévu au niveau de la région, selon nos informations. En revanche, des rendez-vous sont organisés à partir de 9 h 30 ce jeudi devant d'autres Directions régionales du service médical (DRSM) que celle de BFC, et devant la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam) à Paris.

*SGPC CFE-CGC, CFE-CGC Snetossa, CGT Cnam, FO, SNFOCOS.

Documents sauvegardés

l'Humanité

© 2024 l'Humanité. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 22 octobre 2024 à Université-Paris-Cité à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20241022-HU-555976

Nom de la source	Mardi 22 octobre 2024
L'Humanité	L'Humanité
Type de source	• p. 8
Presse • Journaux	• 444 mots
Périodicité	
Quotidien	
Couverture géographique	
Nationale	
Provenance	
France	



Fin du service médical de la Sécu

L'assurance-maladie veut brutalement supprimer le service de contrôle médical, service autonome de la Sécu, garant de la qualité et des conditions d'accès aux prestations médicales prescrites par les médecins. Nous avons été alertés par une procédure bien connue qui est celle de la commande d'un rapport dont l'objectif était de mettre en avant les dysfonctionnements du service et de proposer des réformes pour, soi-disant, y répondre. En fait, il s'agissait de préparer le terrain en avançant différents scénarios d'amélioration. Mais quelle ne fut pas la surprise des salariés et de leurs représentants quand le directeur général de l'assurance-maladie a mis sur la table un dossier qui va plus loin que le rapport d'inspection et propose de démanteler ce service autonome pour affecter les différents agents, dont les médecins, dans les services des caisses primaires d'assurance-maladie (CPAM). La réponse ne s'est pas fait attendre du côté des salariés avec une journée de grève inter-syndicale massive début octobre.

Pour bien comprendre la manoeuvre, il faut rapprocher cette décision des différentes propositions de diminution de la prise en charge de certaines prestations, que ce soit au niveau des indemnités journalières ou des affections de

longue durée. Tout est bon pour attaquer le système en dénonçant des arrêts maladie soi-disant abusifs tout en stigmatisant les assurés sociaux et des médecins qui abuseraient. Il faut savoir que le service de contrôle médical a pour mission de donner des avis concernant les arrêts maladie, les maladies professionnelles, les accidents de travail, les affections de longue durée prises en charge à 100 %, les invalidités, les retraites pour inaptitude. Aujourd'hui, le terme « contrôle » est assorti d'un adjectif « médical » qui a toute son importance. Le contrôle s'effectue de médecin à médecin dans l'intérêt du patient.

Ce que redoutent les médecins-conseils de la Sécu est une atteinte aux règles déontologiques et au secret médical avec une gestion comptable et par des algorithmes, car ils seront directement sous l'autorité des directeurs des CPAM qui devront appliquer les directives en termes d'économies. Ce qu'il faut bien comprendre est que le service médical est dirigé aujourd'hui régionalement par des médecins qui sont indépendants des organismes payeurs que sont les CPAM. Il est sain que le contrôleur ne soit pas le payeur, au risque de décisions qui ne reposent plus sur des critères médicaux mais sur des objectifs financiers. Même si des améliorations doivent être apportées au fonctionnement de ce service,

parfois critiqué tant par les patients que par les médecins prescripteurs, il est indispensable de s'opposer à son démantèlement. Quand le mal sera fait, il sera trop tard aussi bien pour les assurés sociaux que pour les professionnels de santé.

Documents sauvegardés

Midi Libre

© 2024 Midi Libre. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 22 octobre 2024 à Université-Paris-Cité à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20241004-ML-9121958

Nom de la source

Vendredi 4 octobre 2024

Midi Libre

Midi Libre • 363 mots

Type de source

Presse • Journaux

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Régionale

Provenance

Montpellier, Occitanie,
France

Grève au service médical de l'assurance maladie

« On ne peut pas disparaître sans se battre. On ira jusqu'au retrait du projet. » Environ 120 personnes se sont rassemblées ce jeudi matin devant le siège de la caisse primaire d'assurance-maladie de l'Hérault (CPAM) cours Gambetta.

Chargés de valider les arrêts maladie Ces personnels administratif et médical du service médical de l'assurance-maladie sont chargés de donner les avis pour les arrêts maladie, les maladies professionnelles, les affections longue durée ou encore les procédures d'inaptitude et présentent, jusqu'à aujourd'hui, la particularité d'être indépendants des caisses primaires et d'appuyer leurs décisions sur un diagnostic médical. Ils contestent le projet porté par la caisse nationale d'assurance-maladie de les intégrer au sein des caisses primaires qui pourraient conduire à la disparition de ces spécificités. À l'échelle nationale 7 000 agents sont concernés. « Au niveau de l'Occitanie cela concerne 650 salariés, tous corps confondus dont un tiers de médecins de chirurgiens-dentistes et de pharmaciens conseils » , précise Nathalie Frantz, médecin du service médical à Montpellier.

Garantir l'égalité de traitement « Notre rôle c'est de garantir l'égalité de traitement pour tout assuré. Si on laisse le projet se faire elle ne sera pas la même

d'une caisse à l'autre » , déplore Sandrine Vedel, l'une des cadres du service, adhérente de Force ouvrière, l'une des cinq organisations syndicales à dénoncer le projet. « Derrière l'indépendance médicale, il y a de l'humain et non pas des comptables », ajoute une gréviste. « Je travaille sur les affections longue durée. C'est une décision ridicule. Moi, quand je viens travailler je pense à la personne. Les réponses sont étudiées médicalement. Désormais ce sont des codes et des algorithmes qui vont valider tout cela » , s'inquiète Florence qui observe également « le flou » qui entoure son intégration au sein de la caisse primaire. « J'ai rejoint le Service médical en 2017, confie Nathalie Frantz, ancienne généraliste. J'y ai trouvé une famille, une équipe, on travaille en collectif. Quand on a appris ce projet, le 19 septembre on est tous restés sidérés ». Bien décidée à amplifier encore un mouvement déjà bien suivi ce jeudi. « On n'est qu'au début. » Guy Trubuil gtrubuil@midilibre.com Les agents du service médical devant les locaux de la CPAM. J.-M. MART

Documents sauvegardés



© 2024 La République du Centre. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Nom de la source	Vendredi 4 octobre 2024
La République du Centre	La République du Centre
Type de source	
Presse • Journaux	• p. Loiret-5
Périodicité	
Quotidien	• 432 mots
Couverture géographique	
Régionale	
Provenance	
Orléans, Centre-Val de Loire, France	



Page loiret-5

Grève contre la suppression prévue du service médical au sein de l'Assurance-maladie

La fin d'une expertise médicale neutre ?

Quelques dizaines d'agents du service médical de l'Assurance-maladie étaient rassemblés, hier matin, devant la CPAM pour montrer leur refus d'une réorganisation. La suppression de leur service était, en effet, à l'ordre du jour du CSE groupe qui se tenait, hier, à la Cnam. Une assemblée où les partenaires sociaux ne pouvaient émettre qu'un avis consultatif. Des actions d'ailleurs ont eu lieu dans toute la France.

« Précipité, sans aucune transparence »

Cette réorganisation « Tout est précipité, et sans aucune transparence », dénoncent ses détracteurs devrait être mise en place en avril prochain. De quelle façon ? Avec quels objectifs ? Personne ne répond à ces questions pour l'instant. Elle concerne pourtant 7.200 salariés en France, dont 270 en Centre-Val de Loire, 90 dans le Loiret. Elle mettra fin à un système mis en place en 1968.

Le service médical n'est sans doute pas la mission la plus connue du grand public. Elle l'est en revanche chez les médecins libéraux avec qui elle est en contacts réguliers.

Le service regroupe des administratifs formés spécifiquement et des personnels médicaux (médecins-conseils, pharmaciens conseil, dentistes conseil, infirmières). Soumis au secret médical, leur rôle est d'émettre des avis sur des arrêts de travail, des statuts d'affection de longue durée, des soins. Le service médical est aussi un interlocuteur pour l'aide à la reprise d'une activité professionnelle après un arrêt de longue durée. Autre pan de son activité, il peut contrôler si les arrêts ou les actes de praticiens sont conformes aux recommandations médicales.

« Le service médical n'étant pas rattaché à une caisse, son avis est complètement neutre », précise Théo Derais, conseiller au service médical. Pourquoi le supprimer ? « Certainement pour faire des économies », craint Valérie Senekdjian-Leseur, responsable des relations clients au service médical d'Orléans et adhérente de la CGT.

Le nombre d'arrêts de travail est dans le viseur depuis plusieurs années. « Mais les dysfonctionnements pointés par l'Igas (Inspection générale des affaires sociales) ne visaient pas le service médical de l'Assurance-maladie », souligne Théo Derais, en précisant que la fraude est très marginale.

La fin du service médical aurait d'ailleurs pour conséquence une baisse du nombre de contrôles. Seront-ils purement administratifs sur des bases de « telle pathologie nécessite tant de jours d'arrêt », sans faire du cas par cas puisque l'expertise médicale n'existerait plus ?

Les agents administratifs grévistes rencontrés hier s'inquiètent à l'idée de perdre leurs spécificités pour aller grossir les rangs de leurs collègues des caisses primaires. Ils se disaient aussi incapables de dire ce qu'il adviendra des personnels médicaux.

Philippe Abline philippe.abline@centre-france.com

Documents sauvegardés



© 2024 L'Est Républicain. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 22 octobre 2024 à Université-Paris-Cité à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20241004-ERP-f3b20e5581cf4a9a95b9402e95e2d38f

Nom de la source

L'Est Républicain

Type de source

Presse • Journaux

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Régionale

Provenance

Nancy, Grand Est, France

Vendredi 4 octobre 2024

L'Est Républicain

• p. LUN26,PONT29,NAAB20

• 300 mots



Nancy

Sécurité sociale : les médecins-conseils en grève

F.B.

Le service médical de l'assurance maladie, qui fonctionnait jusqu'à présent de façon autonome, pourrait être absorbé par les caisses primaires. Une réorganisation « qui met fin à l'indépendance des avis médicaux sur les prestations délivrées aux assurés sociaux », estiment les syndicats.

« Nous n'avons pas pour habitude de manifester. Cette fois pourtant nous sommes nombreux à avoir rejoint le mouvement. »

Une grande majorité des médecins-conseils, affectés au service médical de l'assurance maladie, ont en effet décidé de faire grève ce jeudi, alors qu'au même moment était examiné, à Paris, par la direction de la Caisse nationale d'assurance maladie et les organisations syndicales, un projet de réorganisation, qui les touche au premier chef, et qui les inquiète.

« À court terme, c'est-à-dire au 1er avril 2025, notre organisme qui contrôle les arrêts de travail pourrait être absorbé par les caisses primaires ; de quoi craindre une gestion des avis rendus plus comptable que médicale, estime Pascale Blandin, déléguée syndicale CFDT. La disparition de notre service signerait la fin de l'indépendance des avis médicaux sur les prestations servies

aux assurés sociaux par les caisses primaires. Le risque, c'est de voir triompher une logique comptable au détriment des patients. 60 millions d'assurés sont potentiellement concernés en France », conclut-elle.

Pour manifester leur désapprobation, les médecins-conseils se sont rassemblés devant le siège de la direction du service médical, situé rue de Metz. D'autres mouvements du même type ont eu lieu dans toute la région. Le service médical de la Région Grand Est rassemble 600 salariés, dont 90 médecins, 24 pharmaciens, une douzaine de dentistes, une quarantaine d'infirmiers...

Les médecins-conseils de l'assurance maladie ont fait grève et manifesté dans différentes villes de la région Grand Est. Photo Frédérique Braconnot

Documents sauvegardés



© 2024 Sciences et Avenir. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 22 octobre 2024 à Université-Paris-Cité à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20241005-SAW-181340

Nom de la source

Sciences et Avenir (site web)

Type de source

Presse • Presse Web

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

Samedi 5 octobre 2024

Sciences et Avenir (site web)

• 659 mots

A l'Assurance maladie, la réforme des médecins conseil passe mal

AFP

Les quelque 1.500 médecins conseil de l'Assurance maladie, qui jouent un rôle clef dans la lutte contre la fraude ou dans l'octroi des prestations et remboursements, sont au coeur d'un projet de réforme qui fait craindre pour leur indépendance et inquiète les syndicats. La direction de l'Assurance maladie souhaite que ce service médical, longtemps doté d'une certaine indépendance fonctionnelle, se fonde dans l'organisation générale de l'Assurance maladie. Selon son projet, présenté jeudi au comité social et économique central de la Cnam, les 16 directions régionales du service médical disparaîtraient et les 7.200 personnes qui le composent - praticiens et agents - seraient répartis dans la centaine de Caisses primaires d'assurance maladie (départementales). "Demain, l'organisme qui contrôle les arrêts de travail (entre autres) sera absorbé par les caisses primaires: de quoi craindre une gestion des avis rendus plus comptables et par algorithmes que médicale", déplore une intersyndicale CGT/FO/CFE-CGC. A l'heure d'un probable nouveau de vis sur les dépenses de santé, les syndicats craignent que les médecins conseils, désormais rat-

tachés aux caisses primaires, perdent leur indépendance et finissent par être influencés par les directions des caisses sur l'octroi du statut d'affection longue durée, l'octroi ou la prolongation d'arrêts de travail, les invalidités ou les retraites pour inaptitude. Des décisions cruciales pour les usagers. Ils redoutent également les conséquences pour le personnel non médical qui devra se répartir sur tout le réseau des caisses primaires. "L'annonce brutale de cette suppression à très brève échéance, à partir du 1er avril 2025, sidère et engendre une grande angoisse parmi les salariés", a souligné l'intersyndicale. Les agents administratifs qui entourent les praticiens et partagent avec eux le secret médical, redoutent de perdre une spécificité de leurs missions "à l'écoute du patient", explique Cédric Bertet-Pilon, un agent élu CGT de la direction régionale du service médical d'Auvergne Rhône-Alpes. "Nous savons que tel ou tel patient que nous accueillons a un cancer ou une sclérose en plaques, nous partageons le secret médical. C'est tout cela que les patients risquent de perdre", complète M. Bertet-Pilon. - Des médecins libéraux s'interrogent - Le syndicat de médecins libéraux CSMF a fait part également de sa préoccupation. Le service médical de l'Assur-

ance maladie doit donner ses avis "en parfaite indépendance et dans le respect du secret médical", a-t-il souligné dans un communiqué jeudi. "A l'heure où la Cnam envisage une politique de sensibilisation concernant les arrêts de travail, les prescriptions médicales de transport ou les ordonnances bizones (pour les patients en ALD), voir disparaître à très court terme le service médical pose question", a-t-il indiqué en demandant à la Cnam de "clarifier sa position". La direction de la Cnam a indiqué de son côté à l'AFP que l'indépendance des médecins conseil "serait garantie au quotidien grâce à un double système d'évaluation" des praticiens. L'aspect médical de son activité ne sera pas évalué par le directeur de sa caisse de rattachement mais par un autre "médecin conseil de profession", a-t-elle dit. Et "pour prendre en compte les spécificités propres à l'exercice médical, la convention collective nationale des praticiens-conseils du régime général de sécurité sociale est totalement maintenue, ainsi que la gestion nationale de ce corps (en matière de recrutements et de mobilités)", a-t-elle ajouté. "Cette logique, qui rapproche les équipes médicales et administratives, existe déjà dans beaucoup d'organisations (caisses de

Documents sauvegardés

Mutualité sociale agricole, ARS, agences sanitaires)", a-t-elle ajouté. L'appel à la grève lancé le jour de la présentation au comité social et économique a été très suivi au sein du service médical, selon Cédric Bertet-Pilon qui évoque des taux de participation "de 40 à 100%" selon les régions. Le comité social et économique central de la Cnam sera appelé d'ici à quelques mois à donner un avis sur le projet de réforme. En attendant, les élus ont demandé que soit réalisée une expertise sur le projet, a indiqué M. Bertet-Pilon.

Note(s) :

Mis à jour : 2024-10-10 12:00 UTC
+01:00

Documents sauvegardés



France Bleu (site web réf.) - France Bleu

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 22 octobre 2024 à Université-Paris-Cité à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

web-20241003-OAATT-1180290_9005639694_11728476

Nom de la source

France Bleu (site web réf.) - France Bleu

Jeudi 3 octobre 2024

France Bleu (site web réf.) - France Bleu • 371 mots

Type de source

Presse • Presse Web référencée

Périodicité

Irrégulier

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France

3 octobre 2024

A Orléans, des agents du service médical de l'Assurance Maladie manifestent contre une future restructuration

La Cnam, la Caisse nationale de l'assurance maladie, envisage de réformer les services médicaux qui contrôlent et accompagnent les assurés en arrêts longue maladie ou arrêts de travail. Ces services...

Lire la suite

<https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/a-orleans-des-agents-du-service-medical-de-l-assurance-maladie-manifestent-contre-une-future-restructuration-5859882>

Ce document référence un lien URL de site non hébergé par CEDROM-SNi.

Documents sauvegardés



© 2024 L'Est Républicain. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 22 octobre 2024 à Université-Paris-Cité à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news:20241004-ERP-de67cbdd07b44b86b09eb172c396a9c4

Nom de la source

L'Est Républicain

Type de source

Presse • Journaux

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Régionale

Provenance

Nancy, Grand Est, France

Vendredi 4 octobre 2024

L'Est Républicain

• p.
NAAB9,PONT9,BADU9,LUN9

• 377 mots



Grand Est

Les médecins-conseils descendent dans la rue

Les médecins-conseils du service médical du travail ont manifesté jeudi à Nancy et Strasbourg. Alors que leur avis indépendant s'imposait jusque-là aux caisses primaires, un projet envisage de les diluer au sein de ces dernières, qui deviendraient alors leur employeur. Ce qui leur fait craindre de futures pressions.

« C'est une journée sans précédent », souffle Philippe Pearnau, délégué syndical SGPC CFE-CGC Grand Est. Les médecins-conseils du service médical du travail font effectivement partie de ces professionnels qui ne battent pas souvent le pavé. S'ils l'ont fait ce jeudi devant les directions du Service médical de Strasbourg et de Nancy et partout ailleurs en France, c'est parce que l'indépendance de leur travail est en jeu. Dans le même temps, à Paris, un projet de réorganisation était présenté aux organisations syndicales par la direction de la Caisse nationale d'assurance maladie.

Le Service médical donne les avis concernant les arrêts maladie, les maladies professionnelles, les accidents de travail, les affections de longue durée, les invalidités ou les retraites pour inaptitude. L'indépendance de ce service par rapport au payeur des indemnités, la caisse primaire, garantit jusque-là au malade l'impartialité d'un avis purement médical sur le bien-fondé de l'arrêt, sans aucune autre considération

économique ou politique.

Une question de déontologie

Sauf qu'un projet envisage à compter du 1er avril prochain de diluer ces services au sein des caisses primaires. Ce qui pose plusieurs problèmes.

« Jusque-là, notre avis sur le bien-fondé des prestations fournies aux assurés sociaux s'imposait aux caisses primaires. Le législateur avait voulu deux organismes indépendants pour que le contrôleur ne soit pas le payeur. Là, on veut nous placer sous l'autorité du payeur. En fonction des objectifs financiers des caisses primaires, on peut très bien imaginer la pression qu'elles vont pouvoir exercer. Cela ouvre la voie à une gestion purement comptable des prestations de l'assurance-maladie. Cela nous pose des questions de déontologie et de valeurs », fulmine le syndicaliste.

Il dénonce une gestion comptable : « Cette fusion intervient dans une logique d'économies d'échelle et de personnel. L'assurance maladie doit rendre 1 700 postes d'ici 2027. D'où cette ex-

plosion totale de notre collectif de travail. »

Documents sauvegardés

L'Est éclair

© 2024 L'Est éclair. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 22 octobre 2024 à Université-Paris-Cité à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20241004-VNB-d-20241003-h7meh1

Nom de la source

L'Est éclair

Vendredi 4 octobre 2024

Type de source

Presse • Journaux

L'Est éclair

• p. EST5

Périodicité

Quotidien

• 423 mots

Couverture géographique

Régionale

Provenance

Aube, Grand Est, France



Assurance maladie

Quel traitement des dossiers médicaux à l'avenir ?

VINCENT GORI

Les salariés du service du contrôle médical de l'Assurance maladie étaient en grève ce jeudi en réaction à l'annonce de la « dilution » de leur service et du risque de perte d'indépendance médicale vis-à-vis de la Caisse primaire d'assurance maladie, tenue de payer les prestations.

VINCENT GORI

Ils étaient plus d'une quarantaine de personnes, salariés et soutiens syndicaux, rassemblés ce jeudi matin devant la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) de l'Aube à Troyes, pour protester contre la disparition du service de contrôle médical de l'assurance maladie. Ils manifestaient suite à un appel intersyndical au niveau national.

« Nous avons appris que notre service de contrôle médical de l'assurance maladie allait disparaître », explique Thierry Agrapart, élu au comité social et économique (CSE) de la direction régionale du service médical Grand Est de la Sécurité sociale. « Ce service a été créé en 68 pour une indépendance des avis médicaux rendus auprès des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM). Le risque est de perdre cette indépendance. »

L'indépendance des avis médicaux rendus est-elle menacée ?

Ce service donne les avis concernant les arrêts maladie, les maladies professionnelles, les accidents de travail, affections longue durée, invalidités... « Ces avis médicaux rendus en toute indépendance par les praticiens conseils s'imposent aux caisses primaires qui sont tenues de payer les prestations », précise le communiqué intersyndical.

Pourquoi cette « fusion » ? « On n'en sait rien ! Pour faire des économies, pour nous privatiser ? », s'interroge l'élu. Une réunion de présentation du projet de réorganisation retenu était organisée ce jeudi au CSE central à Paris. « La mise en place doit se faire en avril 2025 ».

Des médecins, pharmaciens, infirmiers, conseillers et techniciens concernés

Pour la représentante de la CGT de l'Aube, qui a pris la parole hier matin devant les manifestants, le risque est « un glissement vers une logique comptable de la gestion des dossiers médicaux avec une menace sur le secret médical ». Elle pointe également les quelque 7 200

Quarante à cinquante salariés et soutiens syndicaux étaient rassemblés ce jeudi devant la Caisse primaire d'assurance maladie à Troyes.

. CAP

salariés des services de contrôle médical de France « transférés vers les CPAM avec des changements d'affectation et d'employeur ».

Dans l'Aube ils sont 28 salariés concernés (médecin-conseil, infirmières, conseillers, techniciens et pharmaciens-conseils). La majorité était en grève hier. « Nous sommes un service de contrôle mais surtout d'accompagnement des personnes malades, avec aujourd'hui une gestion humaine des dossiers », soulignaient plusieurs salariées grévistes.

Documents sauvegardés



Yahoo! Finance France (site web réf.) - Yahoo! Finance (FR)

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 22 octobre 2024 à Université-Paris-Cité à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

web-20241005-1YAE-1068141_9010169516_9916481

Nom de la source

Yahoo! Finance France (site web réf.) - Yahoo! Finance (FR)

Samedi 5 octobre 2024

Yahoo! Finance France (site web réf.) - Yahoo! Finance (FR) • 517 mots

Type de source

Presse • Presse Web référencée

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

5 octobre 2024

A l'Assurance maladie, la réforme des médecins conseil passe mal

Laurent BARTHELEMY

Les quelque 1.500 médecins conseil de l'Assurance maladie, qui jouent un rôle clef dans la lutte contre la fraude ou dans l'octroi des prestations et remboursements, sont au...

Lire la suite

<https://fr.finance.yahoo.com/actualites/l-assurance-maladie-r%C3%A9forme-m%C3%A9decins-conseil-091940988.html>

Ce document référence un lien URL de site non hébergé par CEDROM-SNi.

Documents sauvegardés



FranceTv Info (site web réf.) - France TV Info

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 22 octobre 2024 à Université-Paris-Cité à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

web-20241002-WFADE-1178079_9001912398_11758515

Nom de la source

FranceTv Info (site web réf.) - France TV Info

Mercredi 2 octobre 2024

FranceTv Info (site web réf.) - France TV Info • 428 mots

Type de source

Presse • Presse Web référencée

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

2 octobre 2024

"L'annonce a été brutale", la suppression du service médical de l'Assurance Maladie inquiète les médecins

Camille Bluteau

Le service médical de l'Assurance Maladie bientôt supprimé ? C'est ce que va proposer aux syndicats, la CPAM, jeudi 3 octobre 2024. Les médecins craignent des conséquences, notamment en matière...

Lire la suite

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/herault/montpellier/l-annonce-a-ete-brutale-la-suppression-du-service-medical-de-l-assurance-maladie-inquiete-les-medecins-3040904.html>

Ce document référence un lien URL de site non hébergé par CEDROM-SNi.

Documents sauvegardés



Portail des Outre-mer
La 1ere, Le (site web réf.) - La 1ere

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 22 octobre 2024 à Université-Paris-Cité à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

web-20241003-WPADW-1208679_9004501512_11835119

Nom de la source

Portail des Outre-mer La 1ere, Le (site web réf.) - La 1ere

Jeudi 3 octobre 2024

Portail des Outre-mer La 1ere, Le (site web réf.) - La 1ere • 625 mots

Type de source

Presse • Presse Web
référéncée

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

Malakoff, Ile-de-France,
France

3 octobre 2024

Une mobilisation devant la CGSS pour défendre l'indépendance des praticiens-conseils et du service médical de la CNAM

Mobilisation devant les locaux de la CGSS à Saint-Denis, ce jeudi 3 octobre. Médecins-conseils, chirurgiens-dentistes conseils ou encore pharmaciens conseils : les personnels du service médical de la Caisse...

Lire la suite

<https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/un-e-mobilisation-devant-la-cgss-pour-defendre-l-independance-des-praticiens-conseils-et-du-service-medical-1526542.html>

Ce document référence un lien URL de site non hébergé par CEDROM-SNi.

Documents sauvegardés



CSMF (site web réf.) -
Le medecin de France

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 22 octobre 2024 à Université-Paris-Cité à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

web-20241003-OEABY-1257106_9004762027_11881039

Nom de la source

CSMF (site web réf.) - Le medecin de France

Jeudi 3 octobre 2024

Type de source

Répertoires et références • Sites Web de référence

CSMF (site web réf.) - Le medecin de France • 299 mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

3 octobre 2024

Suppression du service médical de l'assurance maladie. Réorganisation interne ou changement de stratégie? La CSMF attend des réponses

Ingrid Bertrand

La nouvelle est tombée il y a quelques jours sur France 3 Occitanie : la CPAM va proposer le jeudi 3 octobre la suppression du service médical de l'assurance maladie. La...

Lire la suite

<https://www.csmf.org/actualites/suppression-du-service-medical-de-lassurance-maladie-reorganisation-interne-ou-changement-de-strategie-la-csmf-attend-des-reponses/>

Ce document référence un lien URL de site non hébergé par CEDROM-SNi.

Documents sauvegardés

Midi Libre

© 2024 Midi Libre. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 22 octobre 2024 à Université-Paris-Cité à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20241002-ML-9097663

Nom de la source

Midi Libre

Mercredi 2 octobre 2024

Type de source

Presse • Journaux

Midi Libre • 251 mots

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Régionale

Provenance

Montpellier, Occitanie,
France

Manifestation devant l'assurance maladie

Depuis 1968, l'Assurance maladie est divisée en deux services : l'administration d'un côté, de l'autre le service médical chargé de justifier les prestations sociales. Justifiée notamment par des difficultés de recrutement, la direction de la caisse nationale envisage de supprimer ce dernier service pour le fondre dans les caisses primaires à partir d'avril 2025.

800 personnels concernés en Occitanie « *Le service médical donne notamment les avis concernant les arrêts maladie, les maladies professionnelles, les accidents de travail, les affections longue durée, les invalidités, les retraites pour inaptitude. Ces avis médicaux donnés en toute indépendance s'imposent aux caisses qui, elles, payent les prestations. Avec la disparition du service médical, s'opérerait donc un glissement vers une logique comptable ainsi qu'une menace sur le secret médical : 60 millions d'assurés sont potentiellement concernés* », alerte l'intersyndicale. La mesure doit être présentée en CSE central ce jeudi 3 octobre. « *Une telle brutalité ne peut pas être acceptée. Il est nécessaire que la sidération et la colère du personnel puissent s'exprimer pour exiger du respect et l'abandon de cette restructuration.* » Appel à la grève ce mercredi devant la CPAM Pour la seule région Occ-

itanie, quelque 800 personnels sont concernés. « *Le risque principal, c'est la fin de l'harmonisation des décisions et des avis. À qui les professionnels de santé pourront-ils s'adresser ?* » s'inquiète un médecin chef de la région. Les syndicats appellent à une « *grève totale* » ce mercredi 2 octobre. En région, rendez-vous est donné devant la CPAM de Montpellier, sur le cours Gambetta, à 11 heures.

Documents sauvegardés



France Bleu (site web réf.) - France Bleu

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 22 octobre 2024 à Université-Paris-Cité à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

web-20241004-OAATT-1180290_9007459411_11728476

Nom de la source

France Bleu (site web réf.) - France Bleu

Vendredi 4 octobre 2024

France Bleu (site web réf.) - France Bleu • 142 mots

Type de source

Presse • Presse Web référencée

Périodicité

Irrégulier

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France

4 octobre 2024

L'invité du jour - Christophe Tursan, médecin conseil de l'assurance maladie et représentant FO

Le service médical de l'assurance maladie est en danger. C'est du moins ce que dénoncent les agents et les syndicats qui manifestaient ce jeudi à Montpellier. Un projet de...

Lire la suite

<https://www.francebleu.fr/emissions/l-invite-du-jour/l-invite-du-jour-christophe-tursan-medecin-conseil-de-l-assurance-maladie-et-representant-fo-3057637>

Ce document référence un lien URL de site non hébergé par CEDROM-SNi.

Documents sauvegardés



France Bleu (site web réf.) - France Bleu

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 22 octobre 2024 à Université-Paris-Cité à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

web-20241004-OAATT-1180290_9006882593_11728476

Nom de la source

France Bleu (site web réf.) - France Bleu

Vendredi 4 octobre 2024

France Bleu (site web réf.) - France Bleu • 382 mots

Type de source

Presse • Presse Web référencée

Périodicité

Irrégulier

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France

4 octobre 2024

Les agents du service médical de la sécu de l'Hérault fermement opposés à leur rattachement à la caisse primaire

C'est un service méconnu du grand public, mais qui gère pourtant tous les arrêts de travail en France. Le service médical de la sécurité sociale est en ébullition depuis qu...

Lire la suite

<https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/les-agents-du-service-medical-de-la-secu-de-l-herault-fermement-opposes-a-leur-rattachement-a-la-caisse-primaire-6317360>

Ce document référence un lien URL de site non hébergé par CEDROM-SNi.

Documents sauvegardés



© 2024 Liaisons sociales Quotidien. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Publi-C Certificat émis le 22 octobre 2024 à Université-Paris-Cité à des fins de visualisation personnelle et temporaire.
news-20241016-KLN-1530342675

Nom de la source	Mercredi 16 octobre 2024
Liaisons sociales Quotidien	
Type de source	Liaisons sociales Quotidien • no. 19144
Presse • Magazines et revues	• p. A5
Périodicité	• 3502 mots
Quotidien	
Couverture géographique	l'actualité
Nationale	
Provenance	
Paris, Ile-de-France, France	



L'actualité économique et sociale en bref

Politique sociale

Pour Emmanuel Macron, le budget doit permettre de réindustrialiser et créer des emplois

Le PLF pour 2025, dont l'examen commence cette semaine à l'Assemblée nationale (v. *l'actualité* n° 19142 du 14 oct. 2024), doit permettre à la France de « continuer à réindustrialiser » et à créer des emplois, a préconisé Emmanuel Macron le 14 octobre lors d'un déplacement au Mondial de l'automobile. « Il y a un travail qui doit être fait entre le gouvernement et le Parlement », a dit le chef de l'État, en réponse à une question sur l'équilibre à trouver entre taxation et réduction des déficits. « La France doit continuer à réindustrialiser, doit continuer à innover et doit continuer à créer des emplois et à inciter à la création d'emplois, c'est ça la priorité du pays », a-t-il poursuivi. L'automobile, et en particulier le secteur des véhicules électriques, est un bon exemple de cette politique visant à réindustrialiser la France, a-t-il insisté : « On est en train de consolider un secteur électrique qui produit et produira encore davantage chez nous », a-t-il ajouté, alors que lors de son arrivée à l'Élysée en 2017, il n'y avait « pas de véhicules électriques produits dans notre pays ».

Source AFP

Accidents du travail

Accidents graves du travail : le ministre du Travail veut s'inspirer de l'expérience des JO

La ministre du Travail, Astrid Panosyan-Bouvet, a indiqué le 14 octobre, après la visite d'un site logistique et d'un chantier en Seine-et-Marne, souhaiter « lancer un groupe de contact en tirant les enseignements des Jeux olympiques de Paris » qui « ont réduit l'accidentologie [du travail, NDLR] par quatre sur des chantiers qui pouvaient être potentiellement très accidentogènes » (v. *l'actualité* n° 19095 du 1^{er} août 2024). Disant avoir « l'impression qu'il y a un même accommodement en France par rapport aux accidents graves et mortels du travail, qu'il y a une vingtaine d'années sur les accidents de la route », elle souhaite « faire changer les lignes ». Elle veut ainsi, d'ici la fin de l'année, « rencontrer au ministère les dix branches les plus concernées, les plus accidentogènes en termes d'accidents graves et mortels », constatant de fortes disparités entre les branches sur ce sujet. « S'il faut renforcer certaines sanctions parce que c'est une nécessité, il faudra étudier le sujet », a-t-elle averti. « Pragmatique », la ministre s'est dite

prête à examiner les moyens d'améliorer le dialogue social de proximité si cela peut permettre des progrès sur la santé au travail, alors que le seuil à partir duquel les commissions santé deviennent obligatoires dans les entreprises est actuellement fixé à 300 salariés. Deux décès et plus d'une centaine d'accidents graves provoquant une incapacité temporaire ou permanente se produisent chaque jour en France, un chiffre qui ne baisse pas depuis de nombreuses années, selon le ministère. En 2022, 789 décès ont été enregistrés, presque qu'autant qu'en 2019 (790) avant la crise sanitaire. Source AFP

La Fnath critique vis-à-vis de la transcription de l'ANI sur la gestion de la branche AT-MP dans le PLFSS 2025

La Fnath (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés) critique sévèrement, dans un communiqué du 14 octobre, l'article 29 du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 visant à transcrire, en matière de rentes AT-MP, les dispositions de l'ANI (accord national interprofessionnel) du 15 mai 2023 (v. *l'actualité* n° 19142 du 14 oct. 2024). Celui-ci porte « de maigres améliorations » et « vient anéantir les évolutions favorables aux victimes imposées ces dernières années par la jurisprudence »,

Documents sauvegardés

regrette-t-elle, ajoutant qu'à ce jour, « un employeur n'est toujours pas obligé de s'assurer contre les conséquences de sa faute inexcusable et même dans cette situation, y compris en cas de condamnation pénale de l'employeur, la victime ne peut pas bénéficier d'une indemnisation intégrale de tous ses préjudices ». En outre, l'article 29 prévoit une commission des garanties chargée de suivre la transcription de l'accord « qui ne comprend pas les associations de victimes du travail. Alors que le service médical de l'Assurance maladie est en grande souffrance et doit être réformé, que c'est l'ensemble des systèmes d'information qui devra être refondé, l'article 29 prévoit une date d'entrée en vigueur totalement irréaliste pour 2026 », poursuit-elle, appelant les parlementaires à faire obstacle à cette retranscription de l'ANI dans la loi. La Fnath critique également la décision du gouvernement de « limiter à 1,6 milliard d'euros le reversement que la branche AT-MP devra faire à la branche maladie alors que l'on connaît son déficit abyssal » et que la sous-déclaration des AT-MP a été évaluée, en 2024, dans une fourchette comprise entre 2 et 3,7 milliards d'euros : « une fois encore la branche AT-MP sort avec un excédent de plusieurs millions en faisant financer ses dépenses par d'autres branches de la sécurité sociale et de la protection sociale », s'indigne-t-elle.

Handicap

Des associations dénoncent la baisse du budget de l'Agefiph

Plusieurs associations membres du Conseil d'administration de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) (APF France handicap, Un-

afam, Unanimes, l'Unapei, l'Association des accidentés de la vie et le CFPSAA) ont dénoncé le 14 octobre « une coupe inacceptable » de « plus de 20 % » dans les ressources de l'association, prévue au projet de loi de finances (PLF) pour 2025 (v. *l'actualité* n° 19142 du 14 oct. 2024). L'Agefiph voit en effet, pour 2025, son budget « plafonné à 457 millions d'euros, très en deçà de son budget actuel » alors que les besoins augmentent et que les prévisions de rendement de la contribution sont estimées au-dessus de ce montant, « entre 555 et 575 millions », selon ces associations. Un tel coup de rabet « aurait des conséquences graves et immédiates », selon elles, notamment sur l'accompagnement, la formation et le soutien à l'embauche. Et de rappeler que l'Agefiph, « c'est près de 200 000 aides et services proposés aux personnes en situation de handicap ». *Source AFP*

Rémunération

Continuer d'utiliser les titres-restaurants en grande surface en 2025 serait un scandale pour l'Umih

Les titres-restaurants « ont été créés pour les restaurants », et donc leur extension à la grande distribution depuis 2022, qui pourrait être reconduite en 2025, relève du « scandale », privant les restaurateurs d'une manne estimée à « 576 millions d'euros », s'est indigné le restaurateur et président de l'Umih, première organisation patronale du secteur, Thierry Marx, le 12 octobre sur RMC. La veille, le restaurateur Romain Vidal, chargé du dossier au sein du GHR (Groupement des hôtelleries & restaurations de France), l'autre syndicat du secteur, a reconnu que les consommateurs y voyaient « un avantage en termes de pouvoir d'achat » mais a plaidé pour

ne pas « continuer de flécher tous les titres-restaurants vers la grande distribution ». Il a préconisé « un double plafond journalier de paiement : un plafond à 15 € en grande surface et un plafond de 25 € dans les restaurants ». De son côté, Thierry Marx demande la création d'un autre titre « d'alimentation durable » à destination de la grande distribution. Le titre-restaurant est un « avantage social, destiné à bien s'alimenter pendant sa journée de travail. Il est donc important qu'à long terme, il reste ancré dans la restauration, pour que les entreprises continuent d'accepter de le financer », a de son côté estimé Edenred. La déléguée générale de la principale organisation patronale de la grande distribution, la Fédération du commerce et de la distribution (FCD), Layla Rahhou, a, elle, estimé sur LinkedIn que « les habitudes de consommation évoluent (préparation de repas faits maison pour le travail, télétravail...) pour des raisons pratiques, sociales et économiques », ce à quoi répondait selon elle l'extension. *Source AFP*

Emploi et chômage

Nouvelle-Calédonie : 6 000 emplois perdus depuis le début des troubles

Dans une note de conjoncture établie à partir des données disponibles au 31 août, l'Institut de la statistique et des études économiques (Isee) de Nouvelle-Calédonie a estimé à 6 000 le nombre de salariés du privé en moins depuis le début de la révolte liée au dégel du corps électoral, le 13 mai, qui a vu la destruction d'une large partie du tissu économique de Nouméa (v. *l'actualité* n° 19122 du 16 sept. 2024). S'il précise que ces chiffres doivent encore être consolidés, l'Isee ajoute qu'en août, « 4 929

Documents sauvegardés

personnes privées d'emploi ont été indemnisées au chômage total, soit 7,4 % de l'effectif salarié en mars ». L'Isee calcule, en outre, que « 19 330 personnes ont été prises en charge au titre du chômage partiel, soit 29 % de l'effectif salarié » d'avant-crise. Cette poussée de la précarité s'accompagne d'une progression des prix, qui « fragilisent » les ménages les plus modestes, souligne l'Isee. *Source AFP*

Contrôle

L'industrie a besoin d'immigration, selon Marc Ferracci

« L'immigration et en particulier l'immigration de travail est une nécessité », a déclaré le ministre de l'industrie, et proche d'Emmanuel Macron, Marc Ferracci, le 15 octobre sur France Inter, suggérant de mieux appliquer et mettre en œuvre les lois existantes avant de s'engager dans une nouvelle loi sur l'immigration en 2025, comme le gouvernement l'a annoncé le 13. « Des lois Immigration, il y en a eu beaucoup dans notre histoire récente, je pense qu'il faut les évaluer, et surtout les mettre en œuvre car tous les décrets n'ont pas été pris », a-t-il souligné. Rappelant sa visite récente dans une usine française de Stellantis, il a relevé que « sur la chaîne de production » de ce constructeur automobile, se trouvent « 58 nationalités ». « Sans immigration, on ne sait pas faire dans l'industrie », a-t-il ajouté. Carlos Tavares, le patron de Stellantis avait d'ailleurs également fait valoir, le 13 sur LCI, que la France avait « besoin » d'immigration pour « accroître sa richesse et pour servir le mode de vie de sa population ». Le ministre n'en a pas moins déclaré qu'il fallait « combattre l'immigration illégale et se donner tous les moyens de la réduire ». *Source AFP*

Maladie

Appel intersyndical à la grève dans la fonction publique hospitalière

Quatre syndicats de la fonction publique hospitalière ont appelé le 11 octobre les agents à se mettre en grève le 29 pour protester contre le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025, (*v. l'actualité n° 19142 du 14 oct. 2024*). En effet, alors que les dépenses de santé augmentent inexorablement chaque année, sous l'effet de l'inflation, du vieillissement de la population et de la hausse des maladies chroniques, l'augmentation de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) sera limitée à +2,8 %, après 3,3 % en 2024. L'enveloppe dédiée à l'hôpital augmentera, elle, de 3,1 %, mais pour la Fédération des hôpitaux de France (FHF), il s'agit d'une hausse en « trompe-l'œil », puisque le gouvernement augmente aussi d'environ un milliard les cotisations retraite versées par les établissements de santé (*v. l'actualité n° 19141 du 11 oct. 2024*). Ces annonces sonnent « comme l'hallali du système de santé à la Française ». Pour le monde de la Santé déjà en grande difficulté, « le compte n'y est pas » et il s'agit « du coup de rabot de trop », ont ainsi déploré, dans un communiqué intersyndical, les sections santé de la CGT, Force ouvrière, SUD Solidaires et l'Unsa. Les organisations réclament un « plan Marshall » pour la santé, avec une hausse du budget « qui doit tendre vers les 10 % ». *Source AFP*

Arrêts maladie : l'Assurance maladie déploie un nouvel outil interne

Depuis le 1^{er} octobre 2024, afin de fiabiliser le traitement des indemnités journalières des salariés (IJ issues des sig-

nalements en DSN et attestations de salaires IJ-DSIJ), l'Assurance maladie déploie un nouvel outil interne. Celui-ci sera généralisé aux caisses de tous les départements, par phases, suivant un calendrier qui sera diffusé ultérieurement, indique un communiqué publié sur le site *net-entreprises.fr* le 14 octobre. La phase pilote a déjà commencé pour les assurés rattachés aux caisses de Loire-Atlantique et de la Roche-sur-Yon. Ce nouvel outil n'impacte pas les modalités de transmission des attestations de salaire par les employeurs (*via* la DSN ou DSIIJ), ainsi que la récupération des bordereaux de paiement des IJ, précise le communiqué. Afin d'améliorer le suivi des dossiers par les déclarants/ employeurs des caisses pilotes, des améliorations sont ainsi apportées sur les motifs des comptes-rendus transmis par l'Assurance maladie (issus des signalements d'évènements DSN ou des DSIIJ).

Un frémissement à la hausse du nombre de médecins

Selon les chiffres de l'édition 2024 de l'Atlas de la démographie médicale publié le 2 octobre par l'Ordre des médecins, le nombre de médecins en activité régulière (hors remplaçants et retraités actifs) en France a augmenté de 0,8 % à 199 089 praticiens au 1^{er} janvier 2024 (+1 672). Cet effectif baissait depuis 2010, à l'exception de timides rebonds en 2018 et 2020, et revient aujourd'hui à un niveau comparable à celui observé en 2014. « Il y a un frémissement de la démographie médicale », a commenté le docteur Jean-Marcel Mourgues, vice-président du conseil national de l'Ordre des médecins. « Cette tendance devrait se poursuivre et même s'amplifier dans les années à venir », a-t-il indiqué. La densité médi-

Documents sauvegardés

cale - le nombre de médecins pour 100 000 habitants - augmente ainsi très légèrement, à 296,4 médecins pour 100 000 habitants, contre 294,7 l'an dernier. Mais cette densité brute est à prendre avec des pincettes, car la population vieillit et son besoin de soins augmente, a rappelé le docteur Mourgues, indiquant également que « les inégalités territoriales se creusent toujours davantage ». *Source AFP*

Secteurs

Automobile : les équipementiers ne sont pas assez défendus par l'Europe, selon Valeo

Les constructeurs automobiles, qui seront protégés par les surtaxes sur les voitures électriques chinoises jusqu'à 45 % à partir de fin octobre, représentent « une petite partie » de l'emploi automobile et ces surtaxes sur les véhicules importés « ne protègent pas du tout la filière », et donc les équipementiers automobiles, a souligné le directeur de Valeo (112 000 salariés à travers le monde), Christophe Périllat, le 13 octobre dans un entretien à l'AFP, au milieu d'une exposition des innovations de ses équipes à Malakoff (Hauts-de-Seine), en marge du Mondial de l'automobile de Paris. « Ce qui a été décidé par la Commission européenne, c'est finalement de protéger l'usine d'assemblage, de forcer les constructeurs chinois à s'établir en Europe. Mais avec des équipements venant d'où ? D'Europe, de Chine ? C'est une question à 13 millions d'emplois », soit le nombre de salariés de la filière automobile, a-t-il dit. L'Europe pourrait selon lui s'inspirer de l'accord mis en place entre les États-Unis, le Mexique et le Canada (USMCA), qui stipule qu'un véhicule doit être fabriqué avec 75 % (en valeur)

de pièces locales pour éviter des droits de douane. Il a en outre indiqué que Valeo avait de nombreux sites en Chine qui produisent pour les usines locales, par rapport auxquelles l'Europe a perdu « 25 % de sa compétitivité en quatre ans », notamment à cause de l'inflation des salaires et des coûts de l'énergie. « C'est une situation qui devrait nous alarmer : comment fait-on pour protéger la filière automobile européenne contre une perte de compétitivité de 25 % ? », a-t-il demandé. *Source AFP*

La Capeb s'inquiète de certaines mesures du PLF et du PLFSS 2025, notamment pour l'apprentissage

« Si la Capeb partage la nécessité de réduire les déficits publics, elle tient néanmoins à alerter le gouvernement sur l'impact que certaines mesures budgétaires pourraient avoir sur notre capacité collective à mener une transition écologique progressive, inclusive, et socialement équitable », a signalé la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment dans un communiqué du 11 octobre. Parmi ces mesures : l'augmentation de la TVA sur les chaudières gaz, « un signal brutal pour les ménages et les entreprises », le budget « dégradé mais pragmatique » pour MaPrimeRénov', « qui doit impérativement s'accompagner d'une politique ambitieuse de relance des rénovations » et la baisse budgétaire des aides à l'apprentissage. Sur ce dernier point, « la Capeb réaffirme fermement sa position quant au maintien de ces aides pour les TPE en général, et pour celles de l'artisanat du bâtiment en particulier qui emploient aujourd'hui plus de 60 000 apprentis », soulignant que « recentrer l'aide de 6 000 € sur les seules TPE, de moins de 50 salariés, représenterait une économie pour l'État de 1,6 milliard

d'euros ». La Capeb s'oppose par ailleurs « à la suppression des allègements de cotisations sur une partie du salaire des apprentis car cette disposition conduirait à renchérir le coût du travail et donc les charges des entreprises ».

Entreprises

Enquête à La Poste après deux suicides : la CFDT avait alerté, SUD-PTT se portera partie civile

Alors que la justice a ouvert une enquête pour homicide involontaire à La Poste, sur fond de soupçons de réorganisation « pathogène » de leur site près de Lyon, la secrétaire fédérale CFDT, Aline Guérard, a indiqué, auprès de l'AFP, qu'« à l'époque, nous avons dénoncé des problèmes très factuels qui ont été repris par l'inspection du travail dans son rapport adressé au juge ». La syndicaliste a évoqué des problématiques de management et de gestion des ressources humaines mais aussi « des problèmes d'organisation du travail » générant de l'absentéisme, lui-même causant « une dégradation des conditions de travail ». De son côté, SUD-PTT a indiqué à l'AFP qu'il « se porterait partie civile dans cette affaire ». *Source AFP*

Stellantis : Carlos Tavares n'écarte pas des fermetures d'usines

Carlos Tavares, directeur général de Stellantis, n'exclut pas des fermetures d'usines au sein de son groupe alors que les constructeurs chinois multiplient les annonces d'ouvertures de sites de production en Europe, a-t-il déclaré aux *Échos* le 13 octobre. Fermer les frontières aux produits chinois est un piège « Ils contourneront les barrières en investissant dans des usines en Europe. Usines qui seront en partie financées par

Documents sauvegardés

les subventions étatiques, dans les pays à bas coûts », a-t-il expliqué. Les véhicules électriques chinois vendus en Europe doivent écoper dès la fin octobre d'une taxe à l'importation allant jusqu'à 45 %. Certains constructeurs comme BYD ont déjà annoncé ouvrir des sites en Europe pour éviter ces surtaxes. Dans ce cadre, des usines Stellantis sont-elles menacées ? « Il ne faut rien exclure », a répondu Carlos Tavares. « Si les Chinois prennent 10 % de parts de marché en Europe au terme de leur offensive, cela veut dire qu'ils pèseront 1,5 million de voitures. Cela représente sept usines d'assemblage. Les constructeurs européens devront alors soit les fermer, soit les transférer aux Chinois ». Volkswagen a « tiré le premier » en évoquant la fermeture de sites en Allemagne (*v. l'actualité n° 19120 du 12 sept. 2024*).
Source AFP

TikTok va supprimer des centaines d'emplois et miser sur la modération par l'intelligence artificielle

Le réseau social TikTok a annoncé le 11 octobre la suppression de centaines d'emplois dans le monde, notamment en Malaisie, et rediriger des ressources vers des solutions automatisées telles que l'intelligence artificielle (IA) pour modérer ses contenus. La plateforme, détenue par l'entreprise chinoise ByteDance, n'a cependant pas donné le détail des licenciements prévus par pays. Moins de 500 postes sont potentiellement concernés en Malaisie, selon cette source. Sur son site, dans une note datant de novembre 2023, TikTok indiquait compter « des milliers d'employés » sur « six continents » sans plus de précision. *Source AFP*

Pour Sophie Binet (CGT) Doliprane symbolise l'échec d'Emmanuel

Macron

La cession potentielle de Doliprane par Sanofi au fonds d'investissement américain CD&R, annoncée en fin de semaine dernière, est « le symbole de l'échec total de la politique industrielle d'Emmanuel Macron », a estimé la secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet, le 15 octobre sur TF1. « Le scandale de la stratégie industrielle du gouvernement, c'est qu'elle consiste à donner les pleins pouvoirs aux multinationales. Et là, en l'occurrence, on a une multinationale qui considère qu'elle peut faire la pluie et le beau temps », a-t-elle affirmé. Sanofi a bénéficié d'« un milliard de crédits impôt recherche en dix ans » tout en divisant « par deux les effectifs en France », a-t-elle affirmé, appelant à « conditionner les aides publiques aux entreprises ». Le coût de production de « chaque boîte de Doliprane, c'est 15 centimes. Le prix de vente, en pharmacie, c'est 2 €. Donc, on voit que c'est très rentable. Eh bien cela, ça ne suffit pas à Sanofi », a-t-elle dénoncé. L'idée d'une cession suscite de vives inquiétudes sur les conséquences pour la souveraineté sanitaire et les 250 emplois de l'usine de Lisieux, en Normandie.
Source AFP

Documents sauvegardés

**Actu.fr (site web réf.) -
Actu (FR)**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 22 octobre 2024 à Université-Paris-Cité à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

web-20241003-WACTU-1257764_9004728036_11881981

Nom de la source

Actu.fr (site web réf.) - Actu (FR)

Jeudi 3 octobre 2024

Actu.fr (site web réf.) - Actu (FR) • 711 mots

Type de source

Presse • Presse Web
référéncée

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Régionale

Provenance

Rennes, Bretagne, France

3 octobre 2024

Aurillac : les salariés du service médical de l'assurance maladie en grève

Florian Olivieri

Par Florian Olivieri Publié le 3 oct. 2024 à 12h29 ...

Lire la suite

https://actu.fr/auvergne-rhone-alpes/aurillac_15014/aurillac-les-salaries-du-service-medical-de-lassurance-maladie-en-greve_61684223.html

Ce document référence un lien URL de site non hébergé par CEDROM-SNi.

Documents sauvegardés

**Actu.fr (site web réf.) -
Actu (FR)**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 22 octobre 2024 à Université-Paris-Cité à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

web-20241004-WACTU-1257764_9008353938_11881981

Nom de la source

Actu.fr (site web réf.) - Actu (FR)

Vendredi 4 octobre 2024

Actu.fr (site web réf.) - Actu (FR) • 819 mots

Type de source

Presse • Presse Web
référéncée

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Régionale

Provenance

Rennes, Bretagne, France

4 octobre 2024

Montpellier : en grève, la Sécu refuse la disparition du service médical

Gil Martin

Par Gil Martin Publié le 4 oct.
2024 à 16h28 ...

Lire la suite

https://actu.fr/occitanie/montpellier_34172/montpellier-en-greve-la-secu-refuse-la-disparition-du-service-medical_61687698.html

Ce document référence un lien URL de site non hébergé par CEDROM-SNi.

Documents sauvegardés



© 2024 Charente Libre. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 22 octobre 2024 à Université-Paris-Cité à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20241004-CHA-45nhgr5

Nom de la source
CHARENTE LIBRE

Type de source
Presse • Journaux

Périodicité
Quotidien

Couverture géographique
Régionale

Provenance
L'Isle d'Espagnac, Nouvelle-Aquitaine, France

Vendredi 4 octobre 2024

CHARENTE LIBRE

• p. 6

• 449 mots



Même s'ils exercent dans les CPAM, les praticiens-conseils sont indépendants. Mais alors qu'un projet prévoit de fusionner les services, ils craignent pour leur indépendance.

Les praticiens-conseils de la CNAM craignent pour leur indépendance

Ce jeudi, aucun des praticiens-conseils, médecins, pharmaciens ou infirmiers charentais qui exercent à Angoulême, n'a pris son poste. Tous, plus la quasi-totalité de leurs collègues administratifs, soit une trentaine de personnes, étaient en grève. «Pour que des médecins se mettent en grève, c'est que ça ne va pas bien», résume Bastien Agoutin, délégué CGT pour la CPAM Charente. En cause: le projet de fusionner les directions régionales du service médical, dans lesquelles ils exercent, avec les caisses primaires d'assurance maladie, sur proposition d'un rapport de l'inspection générale des affaires sociales. L'un des objectifs est de faire des économies, alors que le nombre de praticiens-conseils a déjà beaucoup baissé en quinze ans.

Ces professionnels sont hébergés par les CPAM mais ce n'est pas elles qui les rémunèrent. C'est un service à part avec une direction autonome. Cela veut dire qu'en Charente, un médecin-conseil n'a aucun compte à rendre à la directrice de la CPAM Charente. «Nous sommes totalement indépendants», confirme

Christophe Radzikowski, médecin chef du service médical de la caisse de Gironde et délégué syndical CFE-CGC pour le syndicat général des praticiens-conseils. Il est à la tête de 150 collaborateurs, dont 65% étaient en grève. «Les avis que nous rendons sur certaines prestations versées aux assurés sociaux, sur des arrêts de travail ou des indemnités sont complètement indépendants. En rejoignant le réseau des CPAM, dont nous deviendrions des salariés, nous craignons de perdre cela.»

Il pointe aussi une autre source d'inquiétude: le secret médical. «Nous sommes soumis au secret médical alors que les agents des CPAM sont soumis au secret professionnel. Jusqu'à présent, nous avons des outils informatiques distincts mais quand nous serons salariés des CPAM, nous devons partager ces outils.»

Derrière cette fusion, que le directeur de la CNAM présentait ce jeudi devant le CSE central, d'où cette mobilisation massive en France, les syndicats craignent le passage d'une logique médicale à une logique comptable. «On risque d'avoir des objectifs chiffrés de baisse

Les praticiens-conseils étaient en grève partout en France ce jeudi. Ils sont contre la disparition de leur service, indépendant des CPAM. Renaud Joubert

des coûts, d'indemnités journalières par exemple, observe Christophe Radzikowski. Ce n'est pas compatible avec une déontologie médicale. Jusqu'à présent, nous n'avons pas d'objectifs chiffrés, juste des indicateurs communs mais ce n'est pas ce qui guide notre prise de décision.»

Lénaëlle SIMON

« Les avis que nous rendons sont indépendants. »

Documents sauvegardés



France Inter (site web réf.) - France Inter

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 22 octobre 2024 à Université-Paris-Cité à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

web-20241004-WPAAA-1158863_9007252554_11727151

Nom de la source

France Inter (site web réf.) - France Inter

Vendredi 4 octobre 2024

France Inter (site web réf.) - France Inter • 97 mots

Type de source

Presse • Presse Web référencée

Périodicité

Irrégulier

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France

4 octobre 2024

L'invité du jour - Christophe Tursan, médecin conseil de l'assurance maladie et représentant FO

France Bleu Hérault

Le service médical de l'assurance maladie est en danger. C'est du moins ce que dénoncent les agents et les syndicats qui manifestaient ce jeudi à Montpellier. Un projet de...

Lire la suite

<https://www.radiofrance.fr/francebleu/podcasts/l-invite-du-jour/l-invite-du-jour-christophe-tursan-medecin-conseil-de-l-assurance-maladie-et-representant-fo-3057637>

Ce document référence un lien URL de site non hébergé par CEDROM-SNi.

Documents sauvegardés



Blogs - Health / Santé

(blog ref.) -

Collectifhospitalrambouilletblog
wordpress

Nom de la source

Blogs - Health / Santé (blog
ref.) -
Collectifhospitalrambouilletblog
wordpress

Mardi 22 octobre 2024

Blogs - Health / Santé (blog
ref.) -
Collectifhospitalrambouilletblog
wordpress • 499 mots

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 22 octobre 2024 à Université-Paris-Cité à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

web-20241022-MBHEA-1508096_9055406995_12186968

Type de source

Médias sociaux • Blogues
référencés

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Internationale

Provenance

États-Unis

22 octobre 2024

Pourquoi l'assurance-maladie veut liquider le service médical de la Sécurité sociale ?

Christophe Prudhomme L'Humanité 22/10/2024 L'assurance-maladie veut brutalement supprimer le service de contrôle médical, service autonome de la Sécurité sociale, garant de la qualité et des conditions d...

Lire la suite

<https://collectifhospitalrambouilletblog.wordpress.com/2024/10/22/pourquoi-lasurance-maladie-veut-liquider-le-service-medical-de-la-securite-sociale/>

Ce document référence un lien URL de site non hébergé par CEDROM-SNi.